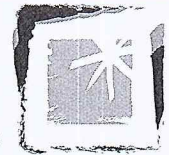


N° DEL/2024-068



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 17 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 10 juin 2024

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDUREAU Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. LE GALL Thierry,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

**Objet : Convention de partenariat pour le financement du Bachelor EAPN
proposé par le lycée de Neuvic**

M. le Président informe le Conseil Communautaire de la proposition de partenariat entre l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Haute Corrèze, Haute Corrèze Communauté, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, les Communes de Neuvic et de Meymac, l'Office de Tourisme Haute Corrèze et EDF Hydro-Agence afin de proposer aux étudiants un parcours professionnalisant d'enseignement supérieur, de niveau d'un bac+3.

Le parcours proposé vise à former les étudiants aux métiers du développement touristique et de l'animation territoriale, en approfondissant les connaissances et l'ingénierie de projet sur la mise en tourisme des ressources patrimoniales et environnementales des territoires, et notamment des territoires ruraux (tourisme vert, tourisme durable notamment).

Le parcours se nomme Bachelor "Écotourisme et Activités de Pleine Nature".

La participation financière de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières s'élève à 2 500 €/an pendant 3 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de partenariat avec le lycée de Neuvic permettant le financement du Bachelor « Ecotourisme et activités de Pleine Nature » annexée à la présente délibération,
- **Approuve** le versement d'une participation financière de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières pour un montant de 2 500 € par an sur 3 ans,
- **Autorise** M. le Président à signer la convention de partenariat et tout document afférent à cet objet.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 18 juin 2024
Le Président,**

Charles FERRÉ